

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit supplémentaire 2021 pour procéder à des amortissements complémentaires d'un montant maximal de CHF 512'775.--

- Vu le décalage entre les charges inscrites au budget et les dépenses effectives à mi-novembre, laissant apparaître des économies sur certains postes de charges ;
- conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
- sur proposition de la commission Finances – Patrimoine – Economie locale,

le Conseil municipal


DECIDE

Par 12 voix pour, soit à l'unanimité,

1. de procéder à des amortissements complémentaires en 2021 pour un montant maximal de CHF 512'775.- sur les crédits d'investissements suivants :

790004 – Plan directeur communal	219'500. --
615036 – Bornes rue de Graman	108'000. --
615035 – Barrière douane de Cornière	56'700. --
342022 – Rénovation chemin du Barot	48'600.40
342023 – Acquisition tondeuse électrique	39'375. --
162605 – Rénovation abris PC	30'519.16
342025 – Vélos électriques et remorques	10'080. --

2. de comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2021 sous la nature 383 «Amortissements complémentaires du patrimoine administratif» ;
3. d'ouvrir à cet effet, dans les comptes de l'exercice 2021, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 512'775.- ;
4. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.


Didier NICOLE
Vice-Président


Fanny WISARD
Vice-Secrétaire